

Lettre envoyée aux médias le 8 août 2006

Une fausse histoire de viol : vraiment ?

Les médias rapportaient hier que le président de la Ligue des Noirs du Québec, Dan Philip, montait une fois de plus aux barricades pour pourfendre les policiers montréalais qui auraient, selon lui, abusé de leur pouvoir, en plus d'avoir été racistes, dans l'affaire de cette jeune femme qui estime avoir été victime d'un viol collectif.

À la Fraternité des policiers et des policières de Montréal, nous avons un autre point de vue. Nous croyons que ce dossier fait justement la preuve que le système de justice fonctionne très bien au Québec.

En août dernier, une femme de 19 ans se plaint d'être la victime d'un viol collectif. Les enquêteurs, dont la tâche est de recueillir la preuve, et non pas de l'inventer, réussissent à amasser assez de matériel crédible pour monter un dossier contre 5 des 9 personnes qui avaient pu être identifiées.

Comme le prévoit notre système judiciaire, le dossier est acheminé au procureur général, qui, lui, doit décider, indépendamment de l'appareil policier, si des accusations doivent être portées, compte tenu de la qualité de la preuve qu'il a entre les mains. Le procureur de la couronne porte des accusations en sachant très bien qu'une autre jeune femme a été témoin de l'événement, mais qu'elle n'a pas encore été retracée par le Service de police.

L'enquête suit son cours et plusieurs semaines plus tard, la jeune femme qui peut amener un éclairage supplémentaire est enfin retracée par les policiers de Montréal. Son témoignage contredit celui de la victime, et sa prestation, telle qu'acheminée par les policiers au procureur général, sera jugé plus crédible que celui de la plaignante. Les accusations sont retirées.

Or c'est précisément parce que quatre des neuf suspects initiaux qui ne pouvaient être identifiées hors de tout doute n'ont PAS été accusées et parce que les cinq autres suspects qui avaient été accusées n'ont PAS eu à subir un procès qui se dirigeait vers un échec que l'on peut dire sans se tromper que notre système de justice a parfaitement fonctionné.

En matière criminelle, pour qu'un procès ait lieu, la preuve colligée doit être assez solide pour que le procureur général soit « moralement convaincu qu'une infraction a été commise et que c'est le prévenu qui l'a commise et être raisonnablement convaincu de pouvoir établir la culpabilité du prévenu ». Après le témoignage d'un témoin important qui n'a pu être interrogé au début de l'enquête, il ne l'était plus.

Les policiers auront fait leur travail. Il consistait à écouter une jeune femme qui estimait avoir été abusée sexuellement par 11 personnes différentes en deux jours. Et ils auront fait tout ce qu'ils pouvaient pour contribuer à l'administration de la justice en utilisant les méthodes d'enquête reconnues. Mais ils ne pouvaient aller au-delà de la preuve

disponible de la même façon qu'ils ne pouvaient d'aucune façon influencer sur la crédibilité des deux témoins principaux. Le procureur général aura fait la même chose.

La seule chose que l'on puisse affirmer, aujourd'hui, c'est que le système judiciaire est allé au bout de sa logique, au bout de ses possibilités. La vraie de vraie vérité, à savoir si la plaignante a été un peu, moyennement ou beaucoup consentante, et pour combien de temps, restera l'affaire de ceux et de celles qui auront participé à cette bien bizarre histoire d'amour.

On peut poser trois questions à Dan Philip. Est-il d'avis que lorsque des Noirs sont impliqués, à tort ou à raison, dans une affaire où la Loi semble avoir été transgressée, les policiers devaient s'abstenir d'enquêter ? A-t-il l'impression que les hommes et les femmes de sa communauté sont toujours et seront toujours innocents, ou alors victimes du système judiciaire ? Est-il possible, selon lui, que la loi du silence, dans certains milieux, rende la cueillette des preuves plus difficile ?

Au-delà de cette habitude que semble vouloir prendre Dan Philip et la Ligue des Noirs de crier au racisme à chaque fois que la police fait son travail, il faut s'inquiéter du fait que personne, dans cet organisme, ne semble vouloir dénoncer les groupes de jeunes, dont font partie un certain nombre de Noirs, qui n'hésitent pas à embrigader des jeunes femmes et à les exploiter de façon absolument sordide, peu importe la couleur de leur peau.

Le drame, dans cette affaire, réside tout entier dans l'exploitation de cette jeune femme qui aura vécu l'enfer. Pas dans l'enquête qu'ont eu à mener les policiers.

Et à notre souvenance, quand la police fait une rafle dans la mafia, la communauté italienne ne crie pas systématiquement au racisme !!!

Continuez votre beau travail M. Philip.

Yves Francoeur

Président de la Fraternité des policiers et policières de Montréal